

Libération, 3 avril 2019

FRANCE

Libération Mercredi 3 avril 2019



Jean-Pierre Saurer, président de Congo, en 2012. Olympe Hegon, ministre de l'Énergie, en 2013.

BIENS MAL ACQUIS Pour rendre les fonds, Paris cherche les formes

Il s'agit de rendre les fonds acquis illégalement à l'étranger. La loi est votée en 2015. Mais comment rendre les fonds acquis illégalement à l'étranger ?

DE TENACITÉ

«Nous sommes restés 2 millions de dollars depuis notre arrestation...» Roger Ibrahima, sans formation académique, est devenu un homme riche grâce à son long séjour en République centrafricaine. Le fait est que son argent est resté en République centrafricaine. Il est resté en République centrafricaine. Il est resté en République centrafricaine.

LE CHIFFRE

200 milliards d'euros

Une proposition de loi pour améliorer la législation sur la manière de restituer les avoirs illicites de potentats aux populations spoliées est débattue ce mercredi au Sénat. Jean-Pierre Saurer, qui en est à l'origine, préconise de rapatrier l'argent sous l'égide des ONG, avec la surveillance accrue de la Banque mondiale.

Non, pas rendre l'argent illégalement acquis. C'est rendre l'argent illégalement acquis. C'est rendre l'argent illégalement acquis. C'est rendre l'argent illégalement acquis.

Le Sénat a voté en 2015 une loi pour améliorer la législation sur la manière de restituer les avoirs illicites de potentats aux populations spoliées. Mais comment rendre les fonds acquis illégalement à l'étranger ?